

Règlement général d'utilisation du Foyer

1 - Généralités

- Il est demandé à chaque personne utilisant les locaux un soin particulier pour le bâtiment, le mobilier et les installations mises à disposition.
- En quittant les locaux il est demandé à chacun-e
 - de les nettoyer selon le détail précisé ci-dessous
 - de les laisser en ordre selon les plans de rangements affichés
 - de vérifier que les thermostats indiquent 15°
 - d'éteindre toutes les lumières, de fermer fenêtres et portes.
- Dès 22h00 les fenêtres doivent être fermées de façon à ne pas déranger le voisinage, et cesser toute activité à l'extérieur. Attention en particulier à éviter les conversations bruyantes en quittant le bâtiment.
- Les locaux sont non fumeurs et il n'est pas permis d'y dormir.

2 - Réservation

- Les réservations liées aux utilisateurs réguliers du Foyer figurent sur l'agenda en ligne.
- Toutes les autres demandes de réservations doivent être effectuées auprès du gérant. Pour la réservation de nouveaux groupes ou personnes individuelles, le conseil de communauté locale (CCL) se réserve la décision finale d'octroi.
- Il n'est pas possible de réserver au-delà de 6 mois.

3 - Nettoyage

- Le matériel de nettoyages (aspirateur, balais) est à disposition dans l'armoire de nettoyages. Le reste est disponible dans l'armoire de la cuisine.
- **Les tables doivent être nettoyées**
- La cuisine doit être rangée, **vidée de tout produit alimentaire** et nettoyée comme suit :
 - frigo et plan de cuisson **à l'eau tiède** avec les chiffons microfibrés
 - plan de travail **à l'eau** avec les chiffons microfibrés
 - **lave-vaisselle vidé**
 - **machine à café nettoyée**
 - vaisselle propre et rangée selon les indications dans les armoires
 - **tous les sacs poubelles officiels emportés par les locataires**
- Les réserves alimentaires non périssables peuvent être stockées par les divers groupes utilisateurs dans les armoires réservées à chacun d'eux.
- **Les sanitaires doivent être nettoyés** (WC, lavabo, douche, poubelle vidée).
- **Les sols des divers locaux doivent être balayés et lavés** avec le matériel à disposition.

PAS DE PRODUIT DE NETTOYAGE NECESSAIRE AVEC LES MICROFIBRES !!!

4 - Extérieur

- Le jardin à disposition est situé directement face aux baies vitrées.
- Le mobilier intérieur ne peut pas être utilisé à l'extérieur sauf **sur la terrasse**.
- Des tables sont à disposition pour le jardin. Elles se trouvent au galetas.
- En quittant les lieux tout doit être rangé et nettoyé, intérieur et extérieur. Les alentours du bâtiment seront aussi nettoyés afin de ne rien laisser traîner dans le jardin.

5 - Rangement du matériel

- **La totalité du matériel** des groupes réguliers doit être rangé dans les armoires mises à disposition de chacun dans les 2 salles.

6 - Galetas

- Seul le CCL donne son accord pour l'entreposage de matériel dans le galetas.

7 - Tableau d'affichage

- Les divers groupes peuvent afficher les informations en lien avec leurs activités sur leur armoire.
- Le gérant a le droit de jeter toute information dépassée ou n'ayant pas sa place.

8 - Parcage

- Les 2 places de parc sises derrière le Foyer sont privées, **le parcage n'est donc pas possible aux abords directs du bâtiment**.

9 - Dégâts

- **Tout dégât (mobilier, vaisselle et immobilier) est à signaler au gérant**. Le montant correspondant à la réparation sera facturé au responsable.

10 – Horaire de fermeture

- La fermeture des locaux est fixée au plus tard à :
 - 24h00 tous les jours de la semaine.
- Toute activité bruyante est interdite dès 22h00. Cela signifie qu'aucune musique perceptible de l'extérieur n'est tolérée et que les portes et fenêtres doivent être fermées à partir de cette heure. De plus il ne faut plus se tenir hors du Foyer pour parler ou jouer.

Le présent règlement peut être revu en tout temps par le CCL.